



CONCOURS ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS  
DU WOLUWE SHOPPING CENTER

REGLEMENT

CONCOURS HOTTE DE NOËL  
DU 22 DÉCEMBRE 2021 À 10H00 AU 26 DÉCEMBRE 2021 À MINUIT

Article 1<sup>er</sup>

DU 22 DÉCEMBRE 2021 À 10H00 AU 26 DÉCEMBRE 2021 À 23H59, l'Association des Commerçants du Woluwe Shopping Center établie Rue Saint-Lambert 200, 1200 Bruxelles (ci-après dénommé « l'organisateur ») organise un concours lié à son action «hotte de Noël» qui est soumis au présent règlement. Tout participant est censé connaître et accepter sans aucune réserve le contenu de ce règlement et ses annexes.

Article 2

Sont formellement exclus du droit de participer au concours les membres du personnel de AG REAL ESTATE, les membres du Conseil d'Administration de l'ASBL organisatrice, les membres du personnel des différentes enseignes présentes dans le centre commercial, les membres du personnel Veolia travaillant sur le site du Woluwe Shopping Center, les membres du personnel Securitas travaillant au Woluwe Shopping Center et les membres du personnel de la société Jette Clean ainsi que toute personne qui aurait collaboré à l'élaboration du présent concours.

Article 3

- A. Pour participer, il faut se rendre sur le compte Instagram du Woluwe Shopping, liker le compte du Woluwe Shopping, liker le post « concours Hotte de Noël » et mentionner 3 amis en commentaire.
- B. La participation à ce concours est entièrement gratuite et sans obligation d'achat.
- C. Sera automatiquement considéré comme nulle toute participation :
  - ne reprenant pas toutes les mentions précitées
  - avec le même compte Instagram

Article 4

Plusieurs participations par personne sont acceptées pour autant que ce soit chaque fois 3 autres amis mentionnés en commentaire.

Article 5

A. Toutes les participations dûment complétées et conformément aux dispositions de l'article 4, seront vérifiées par l'organisateur. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute participation qui ne correspondrait pas aux critères prévus à l'article 3, de retirer une participation du concours, dans la mesure

Association des Commerçants du Woluwe Shopping Center asbl – Vereniging van de handelaars van het  
Woluwe Shopping Center vzw – Rue Saint-Lambert 200 Sint-Lambertusstraat – 1200 Bruxelles/Brussel  
TVA/BTW BE 0407 623 395 RPM Bruxelles – Tel 02 771 20 45 – Fax 02 770 04 19



où les conditions de participation prévues à l'article 3 auraient été violées ou de refuser tout formulaire rempli en violation des règles édictées aux articles 3 et 4 du présent règlement ; ainsi que tout commentaire jugé inapproprié et hors contexte.

B. Un tirage au sort déterminera les gagnants et se déroulera le 27 décembre, avant midi.

#### Article 6

Les prix consistent en :

<b>CONCOURS "HOTTE DE NOEL"</b>		
<b>Nom de l'enseigne</b>	<b>Nom du cadeau</b>	<b>Valeur</b>
Nespresso	Machine à café Vertuo Next noir + kit bienvenue	255,00 €
Art de Vue	1x Gift card	150,00 €
Super wash	1x abonnement SUPER comprend 10 lavages	120,00 €
Super wash	1x abonnement SUPER comprend 10 lavages	120,00 €
Noukie's	1x Grande peluche ours polaire	119,95 €
Bongo	1x Bongo "Joyeuses fêtes" + box cadeau	105,00 €
Di	1x Découverte gamme beauté	100,00 €
Confidentiel	1x Gift card	100,00 €
Montres Services	1x Montre Ice Watch 019528 glam brushed dame	99,00 €
Xandres	1x Echarpe	89,00 €
Neuhaus	1x Noël en Chocolat	64,00 €
l'Occitane	1x Coffret délice d'Amande	61,50 €
Histoire d'Or	1x Gift card	50,00 €
IKKS women & men	1x Gift card	50,00 €
Intimissimi	1x ensemble lingerie	40,00 €
Corné Dynastie	1x pralines	35,00 €
Oil and Vinegar	1x Bestseller	35,50 €
Olivier Dachkin	1x Cheque cadeau 5€ + 2 produits capillaires	32,90 €
K-do	1x 2 tasses personnalisées	30,00 €
K-do	1x 2 tasses personnalisées	30,00 €
Etam	1x Gift card	30,00 €
Etam	1x Gift card	30,00 €
Club	1x Livre de Loic Van Impe Fou de cuisine Vol 2 dédié	25,99 €
Moët & Chandon	1x bouteille Moët & Chandon Garden Spritz	25,00 €
JOTT	1x Bonnet	25,00 €
Match	1x Gift card	25,00 €
Match	1x Gift card	25,00 €
Match	1x Gift card	25,00 €
Match	1x Gift card	25,00 €

Un lot par gagnant.



#### Article 7

Les gagnants seront avertis par message sur leur compte Instagram. Cette communication précisera les modalités concrètes à suivre pour recevoir son prix. Les lots gagnés seront disponibles jusqu'au 15 janvier 2022 – 19h.

Si le gagnant d'un lot n'a pas pu être contacté selon les modalités prévues et dans le délai imparti, il perdra son droit à bénéficier du prix qui lui revient et ce, sans autre forme de rappel et sans droit à une indemnisation quelconque. Aucune autre personne ne sera sélectionnée pour bénéficier du prix, en lieu et place de la personne faisant défaut.

#### Article 8

L'organisateur se réserve le droit d'exploiter à des fins commerciales et publicitaires le nom, prénom, le numéro de téléphone et adresse e-mail des participants.

Par leur participation au concours, les participants donnent leur accord sur l'utilisation des données et des publications mentionnées au présent article du règlement. Cette utilisation est conforme à la loi sur la protection de la vie privée et sur le traitement de données à caractère personnel (GDPR).

#### Article 9

En cas de contestation relative au présent concours, tout participant s'en remet aux décisions de l'organisateur.

#### Article 10

L'organisateur se réserve de poursuivre, le cas échéant devant les juridictions pénales, toute personne qui, dans le cadre du concours, aurait tenté de manière frauduleuse de s'octroyer ou de faire octroyer à un tiers le bénéfice d'un lot.